

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Arrêté du
fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de
protection des habitats naturels à Mayotte

NOR :

Publics concernés : Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat.

Objet : Mise en œuvre de la protection des habitats naturels.

Entrée en vigueur : L'arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : Le présent arrêté fixe, pour Mayotte, la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté de protection par le préfet.

Références : L'arrêté est pris en application de l'article R. 411-17-7 du code de l'environnement. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R. 411-17-7 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 28 juin au 21 juillet 2019, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

Les habitats naturels pouvant faire l'objet, sur le territoire de Mayotte, des interdictions définies au 3° du I de l'article L. 411-1 sont listés dans le tableau ci-dessous avec indication de leurs codes « typologie » et « Habref » :

HABITATS NATURELS CONTINENTAUX	CODE TYPOLOGIE	CODE HABREF (CD_HAB)
--------------------------------	-------------------	----------------------------

LITTORAL		
Vasières littorales		
Vasières littorales sans végétation vasculaire (hormis A1.01 Vasières médiolittorales (intertidales) sans végétation [voir typologie « marine »])	A1.0	26925
Mangroves et forêts d'arrière-mangrove sur vases	A1.1	26926
Marais littoraux sur vases	A1.2	26927
Plages de sable et dunes marines avec végétation		
<u>Plages de sables sans végétation vasculaire</u>	<u>A2.0</u>	<u>26928</u>
Végétations herbacées supralittorales des plages de sables	A2.1	26929
Ourllets et friches supralittorales sur sables	A2.2	26904
Végétations arbustives supralittorales des plages de sables	A2.3	26905
Forêts supralittorales des plages de sables	A2.4	26906
Plages de galets avec végétation		
<u>Plages de galets sans végétation</u>	<u>A3.0</u>	<u>26907</u>
Végétations herbacées médiolittorales des plages de galets	A3.1	26908
Végétations herbacées supralittorales des plages de galets	A3.2	26909
Ourllets et friches supralittorales sur galets	A3.3	26910
Végétations arbustives supralittorales des plages de galets	A3.4	26911
Falaises et rochers maritimes		
Falaises et rochers maritimes sans végétation vasculaire	A4.0	26912
Mangroves médiolittorales sur fond rocheux	A4.1	26913
Platiers supralittoraux de beach-rocks	A4.2	26914
Falaises et côtes rocheuses basaltiques	A4.3	26915
Falaises et côtes rocheuses cinéritiques	A4.4	26916
EAUX NON MARINES		
Lagunes		
Lacs, étangs, mares (eau saumâtre)		
Lacs, étangs, mares (eau saumâtre) sans végétation vasculaire	B2.0	26917
Lacs, étangs, mares (eau douce)		
Lacs, étangs, mares (eau douce) sans végétation vasculaire	B3.0	26918
Végétations aquatiques flottantes ou submergées des lacs, étangs, mares (eau douce)	B3.1	26919
Parvo-roselières	B3.2	26920
Végétations amphibies des lacs, étangs et mares (eau douce)	B3.3	26921
Eaux courantes (permanentes et temporaires)		
Lits mineurs	B5.1	29750
Lits majeurs et zone sous influence de la nappe d'accompagnement	B5.2	29751
MARAIS ET PRAIRIES HUMIDES		
Roselières	<u>C1</u>	<u>26880</u>
Magnocypérais	<u>C2</u>	<u>26888</u>
FALAISES, ROCHERS ET EBOULIS DE L'INTERIEUR		
Éboulis rocheux et pierriers		
Éboulis rocheux et pierriers sans végétation vasculaire	D1.0	26945
Éboulis rocheux et pierriers végétalisés	D1.1	29758
Falaises et rochers		

Supprimé: Typhonodoraie à *Cyclosorus interruptus*

Supprimé: C1.1

Supprimé: 26924

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Supprimé: Cypéraise inondable à *Kyllinga elata* et *Commelina diffusa*

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Supprimé: C2.1

Supprimé: 26943

Falaises et rochers sans végétation vasculaire	D2.0	26946
Falaises et rochers de basse altitude	D2.1	26947
Falaises et rochers de moyenne altitude	D2.2	26948
Falaises et rochers de haute altitude	D2.3	26949
Grottes	D3	26893
HERBES ET BROUSSAILLES NATURELLES A SEMI-NATURELLES		
Herbes et broussailles xérophiles à semi-xérophiles		
Végétations herbacées semi-xérophiles	E1.1	26950
Fourrés xérophiles à semi-xérophiles	E1.2	26951
Herbes et broussailles mésophiles		
Végétations herbacées mésophiles	E2.1	26952
Fourrés mésophiles	E2.2	26953
Herbes et broussailles hygrophiles d'altitude		
Végétations herbacées hygrophiles d'altitude	E3.1	26954
Fourrés hygrophiles d'altitude	E3.2	26955
FORETS		
Forêts caducifoliées sèches à semi-sèches		
Forêts caducifoliées à semi-caducifoliées, sèches à semi-sèches à <i>Mimusops comorensis</i>	F1.1	26956
Forêts caducifoliées sèches de pente et d'éboulis à <i>Poupartia gummifera</i> et <i>Commiphora arafy</i>	F1.2	26957
Forêts sempervirentes mésophiles		
Forêt mésophile au vent à <i>Chrysophyllum boivinianum</i> et <i>Filicium decipiens</i>	F2.1	26958
Forêt mésophile sous le vent à <i>Sterculia madagascariensis</i> et <i>Scolopia maoulidae</i>	F2.2	26959
Forêts sempervirentes hygrophiles d'altitude		
Forêts hygrophiles de moyenne altitude	F3.1	26960
Forêts néphéliphiles des crêtes	F3.2	26961
Forêts hydromorphes		
Forêts marécageuses	F4.1	26962
Forêts galeries des ripisylves	F4.2	26963
Forêts mésohydromorphes alluviales	F4.3	26964

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1 cm

HABITATS MARINS	CODE TYPOLOGIE	CODE HABREF (CD_HAB)
HABITATS COTIERS		
Récif frangeant		
Pente externe	MAY11.1	28771
Platier	MAY11.2	28772
Fonds durs, roches	MAY12	28773
Algueraies	MAY13	28774
Herbiers de phanérogames marines	MAY14	28775
Vasières	MAY15	28776
Plages	MAY16	28777
Milieu pélagique	MAY17	28778
LAGON		
Sables	MAY21	28780

Fonds sablo-vaseux	MAY22	28781
Bancs de sables émergés	MAY23	28782
Algueraies et herbiers de phanérogames marines	MAY24	28783
Vases	MAY25	28784
Récif interne (ou de lagon)		
Pente externe	MAY26.1	28786
Platier	MAY26.2	28787
Pâtés coralliens profonds	MAY27	28788
Milieu pélagique	MAY28	28789
RECIF BARRIERE		
Pente externe		
Pente externe supérieure 0-40/50 m	MAY31.1	28792
Pente externe profonde > 40-50 m	MAY31.2	28793
Platier	MAY32	28794
Algueraies	MAY33	28795
Herbiers de phanérogames marines	MAY34	28796
Pente interne	MAY35	28797
Milieu pélagique	MAY36	28798
EXTERIEUR LAGON		
Compartment benthique	MAY41	28800
Compartment pélagique	MAY42	28801

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

T. VATIN